

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 30 juin 2017 à 19 heures

Le trente juin deux mil dix-sept à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Luc FAVIER, Maire, suite aux convocations faites par lui en date du 19 juin 2017

**Présents :** Jean-Luc FAVIER, Christian BETTINGER, Juliette BETTINGER, Claudine HACQUARD, Monique HECKER, Henri KLOPP, Emile LAUFER, Christine WALLON, Frédéric WROBEL.

**Absent :** David DUSOEVOIR, Claire BURLET, Pascale ANDRES procuration à Christine WALLON, Cyrille AUSESKY procuration à Henri KLOPP, Anne HAAS procuration à Jean-Luc FAVIER, Laurent FABISZ procuration à Frédéric WROBEL

Christian BETTINGER est désigné secrétaire de séance.

**Le procès-verbal de la réunion de séance du 8 juin 2017 soumis à l'approbation des conseillers municipaux, est adopté à l'unanimité**

### Ordre du Jour

- Point n° 29/2017 : Election des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs
- Point n° 30/2017 : Convention de fourrière municipale

Le Maire ouvre la séance et demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le rajout d'un point à l'ordre du jour concernant :

- Point n° 31/2017 : réforme des rythmes scolaires – rétablissement de la semaine de 4 jours

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve le rajout de ce point à l'ordre du jour.

### Procès-Verbal

#### **29/2017 – ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS**

Le Maire, Jean-Luc FAVIER, a ouvert la séance et a ensuite procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré neuf conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGT était remplie.

Le Maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R.133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le Maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin à savoir Mme HECKER Monique, M. LAUFER Emile, M. FABISZ Laurent et Mme BETTINGER Juliette.

Le Maire a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs **Il a rappelé qu'en application des articles L. 288 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret et à la majorité absolue.**

Le Maire a indiqué que conformément à l'article L.284 et L.286 du code électoral, le conseil municipal devait élire trois délégués et trois suppléants.

#### **ELECTION DES DELEGUES 1<sup>er</sup> tour de scrutin**

Chaque conseiller municipal à l'appel de son nom, a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe ou d'un seul bulletin plié du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe (ou le bulletin que le conseiller municipal a déposé lui-même dans l'urne prévue à cet effet.

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 30 juin 2017 à 19 heures

Après le vote du dernier conseiller, le président a déclaré le scrutin clos et les membres du bureau électoral ont immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins ou enveloppes déclarés nuls par le bureau et les bulletins blancs ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion (bulletin ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lequel le votant s'est fait connaître, enveloppe vide, bulletin établi au nom d'une liste dont la candidature n'a pas été enregistrée, bulletin avec adjonction ou radiation de noms ou avec modification de l'ordre des candidats, bulletin ne respectant pas l'obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe, bulletin blanc). Ces bulletins ou ces enveloppes annexées avec leurs bulletins sont placés dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

### Résultats du premier tour de scrutin de l'élection des délégués

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....	0
- Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) .....	13
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau .....	0
- Nombre de votes blancs .....	0
- Nombre de suffrages exprimés .....	13
- Majorité absolue.....	7

### **Ont obtenu :**

- FAVIER Jean-Luc : 13 voix
- KLOPP Henri : 13 voix
- WROBEL Frédéric : 13 voix

Ont réuni la majorité absolue, ont été proclamés délégués au 1<sup>er</sup> tour et ont déclaré accepter le mandat :

MM. FAVIER Jean-Luc, KLOPP Henri, WROBEL Frédéric

## **ELECTION DES SUPPLEANTS**

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes à l'élection de trois suppléants :

### **1<sup>er</sup> tour de scrutin**

### Résultats du premier tour de scrutin de l'élection des suppléants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....	0
- Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) .....	13
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau .....	0
- Nombre de votes blancs .....	0
- Nombre de suffrages exprimés .....	13
- Majorité absolue.....	7

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Vendredi 30 juin 2017 à 19 heures**

**Ont obtenu :**

- ANDRES Pascale : 13 voix
- BETTINGER Christian : 13 voix
- HACQUARD Claudine : 13 voix

Ont réuni la majorité absolue, ont été proclamés délégués au 1<sup>er</sup> tour et ont déclaré accepter le mandat :

Mme ANDRES Pascale, M. BETTINGER Christian, Mme HACQUARD Claudine

**30/2017 – CONVENTION FOURRIERE**

Le Maire explique au conseil municipal qu'à l'occasion du passage du Tour de France, la route départementale RD52 sera barrée. La gendarmerie de Maizières-les-Metz procédera à l'enlèvement de tout véhicule en stationnement.

A cet effet il convient d'établir une convention avec une société agréée.

Le garage Gentile et Fils de HAGONDANGE propose un contrat de fourrière municipale pour une durée de 3 ans.

La proximité de ce lieu de fourrière permettra un délai d'intervention assez court.

Après avoir donné lecture du projet de convention, Le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à procéder à sa signature.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- valide la convention proposée par le garage GENTILE de Hagondange,
- autorise Le Maire à signer le contrat de concession de la fourrière municipale pour une durée de 3 ans.

**Vote :** à l'unanimité

**31/2017 : RYTHMES SCOLAIRES – RETOUR DE LA SEMAINE DE 4 JOURS**

Le Maire expose que le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 autorise à « déroger » à l'organisation de la semaine scolaire de 4,5 jours.

Il permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune ou d'un EPCI et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur 8 demi-journées réparties sur quatre jours, sans modifier le temps scolaire sur l'année ou sur la semaine.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

Considérant les avis des familles des enfants scolarisés, consultées préalablement et favorables au retour de la semaine de 4 jours,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **émet un avis favorable au rétablissement de la semaine de 4 jours.**

**Vote :** 9 pour, 1 contre, 3 abstentions

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 20 heures